

# La Gazette des Comores

Paraît tous  
les jours sauf  
les week-end

Quotidien Indépendant d'Informations Générales

18<sup>ème</sup> année - N° 3133 - Mercredi 11 Avril 2018 - Prix : 200 Fc

CONFLIT CONSEIL DE L'ÎLE/PARLEMENT

## Le conseil de l'île de Ngazidja campe sur sa position

*Pour le président du conseil de l'île de Ngazidja, pas question qu'ils reviennent sur le choix déjà fait pour les conseillers devant rejoindre l'assemblée nationale. Younoussa Said M'madi qui s'interroge sur la mouche qui a piqué le président du parlement et son vice-président pour qu'ils s'érigent en juges du contentieux électoral.*

Dans un entretien exclusif à La Gazette/Hzk-presse, le président du conseil de l'île de Ngazidja est catégorique sur le choix déjà entériné par le conseil de l'île des trois conseillers devant partir siéger à l'assemblée nationale comme l'exige la constitution. « La position du conseil de l'île sur cette question est une et elle est unique. Elle se retrouve dans la lettre que le conseil de l'île a adressée au président de l'assemblée nationale comme réponse de celle qu'on nous avait précédemment adressée », a-t-il déclaré.

LIRE SUITE PAGE 3



Younoussa Said M'madi président du conseil de l'île de Ngazidja

Prières aux heures officielles  
Du 11 au 16 Avril 2018

Lever du soleil:  
06h 12mn

Coucher du soleil:  
18h 05mn

Fadjr : 04h 59mn  
Dhouhr : 12h 12mn  
Ansr : 15h 20mn  
Maghrib: 18h 08mn  
Incha: 19h 22mn



RASSEMBLEMENT DE L'OPPOSITION À M'BÉNI  
**La Crc tacle l'opposition**

LIRE PAGE 3

Visitez le site de la Gazette  
[www.lagazettedescomores.com](http://www.lagazettedescomores.com)

## MUSIQUE

## Dadiposlim qualifié pour la finale

*Les grands shows de The Voice Afrique Francophone ont eu lieu le 31 mars dernier. Le public avait jusqu'au 6 avril pour voter pour les talents qu'il espérait voir en finale. Dadiposlim a été qualifié; il est arrivé en deuxième position.*

L'aventure continue pour Dadiposlim. Lors des grands shows tenus le 31 mars dernier, l'artiste comorien de l'équipe Singuila est arrivé en deuxième position après le vote du public. Interprétant « Why Love » de Major, il a séduit le public grâce à sa belle voix. « Selon le classement, j'ai appris que je suis arrivé en 2e position devant Fulbert. Pour l'instant, je ne connais pas le nombre de voix que j'ai obtenu. Mais ce que je peux vous dire est que le staff était surpris après avoir vu mes votes

», avance Dadiposlim.

Après ce premier grand show, l'artiste a interprété samedi dernier « Show me » de Harmonize et de R Mavoko, quittant quelque peu son registre habituel. « Depuis les épreuves ultimes, je ne chantais que des chansons en anglais. Le public voulait un peu de changement et j'ai décidé de revenir aux sources et chanter en Swahili. Et j'ai eu de bons retours », poursuit-il.

Après avoir passé devant Tssaint Arrow et Eved, Dadiposlim doit affronter Fulbert lors de la finale pour la team Singuila. Un seul talent sera qualifié pour la grande finale avec les trois autres coachs. Devant la pression, l'artiste comorien reste serein: « Je vais faire face à un grand talent mais je vais m'y mettre à fond aussi ! », dit-il. Après cette nouvelle victoire, l'artiste a tenu à remercier le public qui a voté pour lui



et garde un bon espoir pour la suite.

« Quand on m'a annoncé que j'étais en 2e position, j'étais vraiment content car je ne m'attendais pas à arriver à ce stade parce que dans le Team

Singuila, il y avait vraiment des talents », conclut-il. La finale est prévue ce samedi 14 avril à Johannesburg.

**Mohamed Youssouf**

## 12<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE L'OFFICE DE RADIO ET TÉLÉVISION DES COMORES La matinale de l'Ortc désormais télévisée

*Depuis lundi, l'émission la plus écoutée de Radio Comores est également télévisée. Une décision du directeur général de l'Ortc, Ahmed Ben Said Jaffar aux commandes depuis 5 mois, et qui rentre dans le cadre des activités marquant le 12eme anniversaire de la télévision*

*nationale.*

L'Office de Radio et Télévision des Comores (ORTC) célèbre ses 12 ans. Le 7 avril 2006, l'actuel chef de l'Etat, à la fin de son premier mandat, inaugurerait officiellement le bâtiment abritant la té-

lévision nationale. Douze ans après, « il y a quand même eu des réalisations », reconnaît le directeur général de l'Ortc. Ahmed Ben Said Jaffar était invité à la matinale de l'Ortc lundi dernier, pour inaugurer dans le cadre des activités marquant l'anniversaire de l'Ortc, « la matinale filmée » ou « la

radio filmée ».

L'émission, créée le 23 mai 2011 par Soilih Mohamed Soilih, alors directeur général de 2010 à 2014, est une émission interactive qui met les auditeurs en contact entre eux. A travers un numéro vert 1755, les auditeurs s'expriment en direct, décrivant l'atmosphère de l'endroit où il se trouve ou encore la météo.

« Nous avons jugé très utile de filmer cette émission afin de lui donner plus d'importance mais aussi pour permettre à nos auditeurs d'être près de nos journalistes qui animent cette émission très appréciée de nos auditeurs », affirme le directeur général qui annonce d'autres projets dans l'avenir.

Ahmed Ben Said Jaffar espère voir l'émission réalisée sur les autres îles également. Les auditeurs eux, auraient émis le souhait de voir l'émission diffusée sur les réseaux sociaux.



**La rédaction**

## CONFLIT CONSEIL DE L'ÎLE/PARLEMENT

## Le conseil de l'île de Ngazidja campe sur sa position

« La procédure pour l'élection de ceux qui devront aller nous représenter au palais du peuple a été bien suivie et n'a été en aucun cas entachée d'irrégularité. Nous avons une liste de 18 de la majorité et une autre de cinq de la minorité qui a été battue. Cette dernière n'a pas tardé à reconnaître sa défaite. Je me demande pourquoi le président de l'assemblée nationale et son vice-président s'arrogent un pouvoir qui n'est pas le leur. Au point de se donner les prérogatives de valider et invalider des élections », a-t-il ajouté.

A l'en croire, le choix a été fait, il n'y a pas une possibilité d'un retour en arrière « la balle est donc dans le camp du gouvernement. J'interpelle le président de la République étant le ga-

rant de la constitution que l'assemblée nationale est une institution républicaine indépendante tout comme le conseil de l'île. Je pense qu'il a son mot à dire dans de telles circonstances ». Younoussa Said M'madi ne désespère pas et appelle le président de l'assemblée à revenir sur sa décision de ne pas accepter « le choix des conseillers de l'île de Ngazidja ». Une décision que le locataire du conseil de l'île qualifie d' « injuste et qui n'honore pas l'institution qu'il préside », dit-il.

« Le président de l'assemblée devait savoir qu'avant d'être président, il est un élu. Et c'est en tant que tel qu'il piétine les textes du pays en s'appropriant des prérogatives qui ne sont pas les siennes. Et c'est là où il s'est glissé », a-t-il fait savoir.

D'après lui, il n'y a pas de négociation possible parce que tout a été fait dans la règle et que le président devait être capable de se mettre au dessus des considérations personnelles et partisans. « Ce que je sais, nous n'avons pas l'intention d'aller discuter avec l'honorable président Abdou Ousseini sur cette question si notre seul tort c'est d'avoir suivi la voie légale pour élire les 3 élus qui vont nous représenter à l'assemblée nationale », a-t-il martelé.

Le président du conseil de l'île laisse entendre qu'il n'y a pas des contestations au moment des élections pour que la Cour constitutionnelle soit saisie. « Quand bien même il y en aurait, il faudra que la Cour soit saisie par un tiers. Mais ni le président de

l'assemblée nationale, ni son vice-président n'a le droit de décider qui va et qui ne va pas siéger au parlement », fait-il observer.

Pour rappel, l'ouverture prévue vendredi dernier de la session ordinaire d'avril de l'assemblée nationale a été de nouveau émaillée par des incidents. Seuls 27 députés ont pu participer à la séance controversée au lieu des 33 députés. La cause, les 6 représentants des conseils des îles de Ndzouani et Ngazidja ont été empêchés d'entrer dans l'hémicycle, sur instructions du président de l'assemblée nationale.

Maoulida Mbaé

## RASSEMBLEMENT DE L'OPPOSITION À M'BÉNI

## La Crc tacle l'opposition

Dans un point presse tenu lundi, le secrétaire général par intérim de la Crc a tenu à réagir aux propos de l'Union de l'opposition, en meeting dimanche à M'béni. Ces derniers fustigeaient le pouvoir en place, dénonçant notamment des entraves à la liberté d'expression. Yahaya Mohamed Ilyasa, un poil ironique, reviendra sur les sujets évoqués, apportant ses éléments de réponse.

24 h après la tenue à M'béni, du rassemblement de l'opposition, le secrétaire général du parti Convention pour le renouveau des Comores (Crc) a réagi aux propos de l'opposition qui a fustigé le gouvernement et sa politique. Non sans ironie, Yahaya Mohamed Ilyasa ne manquera pas de féliciter l'opposition d'avoir pu tenir son rassemblement, ceci après avoir sillonné tout le pays en vain. Le secrétaire général par intérim de la Crc saisira l'occasion pour « exhorter le gouvernement de laisser les gens s'exprimer librement ».

Cependant, les règles sont claires



La Crc devant la presse pour répondre à l'opposition

à l'en croire: « Celui ou celle qui tient des propos injurieux en assumera entièrement et totalement la responsabilité devant la justice parce qu'elle est là pour ça. Personne n'a le droit d'insulter ou calomnier », insiste le conseiller du Monde arabe du chef de l'Etat. Il dira des propos tenus par Hassane El Barwane, secrétaire général du Juwa, qu'ils sont "puérils" et "n'en valent pas la peine", ce dernier ayant fustigé dans son intervention la

politique du gouvernement et l'attitude des gouvernants.

« Cela signifie qu'elle se trouve déjà dans la tombe. Nous n'allons pas les suivre mais plutôt les enterrer », lancera-t-il en arabe. Yahaya Mohamed Ilyasa reviendra également sur le discours du président de l'Union de l'opposition, Mohamed Ali Soilihi. Ce dernier, candidat malheureux aux élections présidentielles qui ont porté Azali Assoumani au pouvoir, dira

avoir été lésé. Ce à quoi le Sg de la Crc rétorquera: « C'est peut-être à Madagascar qu'il avait ses chances. Peut-être que là bas, il a remporté les élections ».

Concernant les chantiers en cours dans le pays, Mamadou, qui en réclame la paternité sera très vite repris par Ilyasa qui parle de « continuité de l'Etat », toujours avec les airs qu'on lui connaît. « Pendant les 10 ans où il était aux affaires, la question de l'énergie est restée utopique tandis qu'en l'espace de 5 mois, Azali a mis fin aux les ténèbres (...) Quand on échoue, il faut avoir le cran de le reconnaître ».

Il finira sa diatribe en laissant entendre que Mohamed Ali Soilihi serait trempé dans l'affaire de la citoyenneté économique. Un dossier brûlant avec en ligne de mire, Ahmed Abdallah Sambu, ancien chef de l'Etat dont Mamadou était le ministre des finances. « Je laisse le soin à la justice de faire son travail ».

Ibnou M. Abdou

## COOPÉRATION COMORES/JAPON

## Soeuf El Amine appelle à un partenariat stratégique

*Le Japon a procédé samedi, à une remise d'un don de riz pour accompagner les Comores dans divers projets. Ce don s'élève à hauteur de 2 440 000 de nos francs. Le chef de la diplomatie comorienne plaide pour un partenariat stratégique avec le Japon.*

Comme chaque année, le Japon a remis à l'Union des Comores un don de riz. Cette aide rentre dans le cadre de l'aide publique du gouvernement nippon accordée aux pays pauvres pour assurer leur sécurité alimentaire. Estimé à hauteur de plus de deux millions, ce don va permettre de financer certains projets sociaux. Un appui que le ministère des affaires étrangères ne cesse de saluer, estimant au passage qu'il faut dépasser ce cadre et aller un peu plus loin.

« Nous apprécions cette aide précieuse de la part des Japonais mais nous voulons aller au delà. C'est à dire avoir un partenariat stratégique avec le Japon », déclare Soeuf Mohamed El Amine, le ministre des affaires étrangères. Dans ce sens, le gouvernement japonais s'est engagé à appuyer les Comores sur la modernisation de l'agriculture, à appuyer



Signature et reception du don japonais

l'Université des Comores et la formation professionnelle mais aussi d'aider les Comores à devenir un pays exportateur des produits halieutiques.

« Nous avons aussi exprimé notre position par rapport à la vision du premier ministre japonais, comment gérer notre espace commun Indo-pacifique. C'est un espace vital et il y'a des chose

qui s'opèrent et ensemble, nous pouvons travailler en étroite collaboration pour faire face aux défis actuels, que ce soit dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, le piratage ou bien sur la promotion des produits », poursuit-il. Le chef de la diplomatie comorienne a montré que cette coopération avec le Japon n'est pas à sens unique.

A son tour, le gouvernement comorien a apporté son appui au Japon dans les démarches d'un siège permanent au sein des Nations Unies. « Nous avons pris l'engagement d'appuyer le Japon dans ses démarches par rapport au siège qu'il veut occuper au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies, un siège non permanent. Mais nous sommes allés au delà. Dans le cadre des réformes qui s'opèrent actuellement aux Nations Unies, nous nous sommes prononcés favorablement pour que le Japon ait un siège permanent au Conseil de sécurité », annonce le ministre.

De son côté, le chargé d'affaires de l'ambassade du Japon aux Comores a insisté sur le rôle de leur aide pour la sécurité alimentaire dans le pays. « Le riz, c'est le produit que partagent les deux pays. Cette aide va permettre aux Comores de financer des projets qui touchent directement la société mais aussi offrir le riz à un prix abordable », dit-il. Ce dernier a parlé de la visite du ministre des affaires étrangères au Japon, la première d'un haut responsable depuis un quart de siècle.

Mohamed Youssouf

## Déclaration des députés de l'opposition

Les Conseils des îles autonomes ont procédé aux votes des conseillers qui siègent à l'Assemblée de l'Union chaque année comme cela est stipulé dans les lois statutaires des îles et les règlements intérieurs de ces institutions. Les procès-verbaux des séances de vote ont été transmis officiellement par les Bureaux des Conseils des îles à l'Assemblée de l'Union. Certains conseillers de l'île d'Anjouan et les conseillers de l'île de Ngazidja qui avaient siégé l'année dernière à l'Assemblée ont fait certaines contestations. Sur cette base, le Président de l'Assemblée Abdou Ousseini s'est arrogé le pouvoir d'interdire aux conseillers nouvellement élus de venir siéger à l'Assemblée.

Or, le Président de l'Assemblée n'est pas compétent et n'a aucune autorité pour juger les conflits qui peuvent surgir des conseils insulaires. En effet, ces conseils, qui assurent le pouvoir législatif des îles autonomes, sont indépendants de l'Assemblée de l'Union. De tels conflits ne peuvent être arbitrés que par la Cour Constitutionnelle. De ce fait, il n'a aucun droit de refuser de prendre en compte les procès-verbaux qui lui sont transmis par les Bureaux des Conseils de l'île et de s'ériger ainsi en juge constitutionnel.

Mais un tel abus de pouvoir n'est pas étonnant de la part du Président Abdou

Ousseini. En effet, il a déjà transformé l'Assemblée en une sorte de République bananière où il règne en roitelet en dehors de toute règle et de tout contrôle. Même le Bureau de l'Assemblée est tenu à l'écart. Il a instauré une gestion opaque du budget de l'Assemblée et de tout autre fonds alloué à l'Assemblée qui devient sa chose personnelle. En trois ans de mandat aucun rapport d'exécution financière du budget de l'Assemblée n'a été présenté aux députés.

En réalité, l'objectif des agissements du Président Abdou Ousseini est de faire barrage aux trois conseillers JUWA d'Anjouan élus en toute transparence en présence de la quasi-totalité des conseillers de l'île. Ce n'est pas la première fois qu'il agit de la sorte. On se souvient que l'année dernière il avait admis à l'Assemblée, des Conseillers d'Anjouan désignés par une minorité, hors de l'hémicycle du conseil de l'île d'Anjouan lors une pseudo-séance présidée par un doyen d'âge et des benjamins. Et contre toute logique, refusé ceux qui avaient été élus par la majorité dans l'hémicycle du conseil et dont le procès-verbal de séance, signé du Président du conseil de l'île et des Secrétaires, lui avait été transmis officiellement.

Cet après-midi du vendredi 6 avril 2018, il a donc pris la décision arbitraire de procéder à la séance d'ouverture de la session d'avril en l'absence des

conseillers d'Anjouan et de la Grande Comore. Interpelé par les députés de l'opposition qui le somment de s'expliquer sur l'absence de ces conseillers, il a fait la sourde oreille et a voulu poursuivre son discours comme si de rien n'était. Devant l'insistance des députés, il a sorti un taser qu'il a utilisé pour électrocuter le Député Tocha Djohar. Les députés de l'opposition déplorent et condamnent un tel comportement, indigne de la deuxième personnalité de la République et s'étonnent que le Ministre de l'Intérieur chargé des relations avec le Parlement, Mohamed Daoudou, le trouve justifié. De plus, ce dernier a affirmé que le Gouvernement de l'Union n'avait pas reçu de lettre du Conseil de l'île d'Anjouan l'informant du vote qui avait eu lieu dans ce conseil. On ne peut que constater que le Ministre ignore les principes de la séparation des pouvoirs et de l'autonomie des îles.

Pour qu'il puisse perpétrer son coup de force sans témoin, le palais du peuple a été investi par les forces de l'ordre qui ont empêché le public d'entrer. La Communauté Internationale, qui d'habitude est invitée à cette cérémonie d'ouverture, ne l'a pas été cette fois-ci. Les forces de l'ordre ont pénétré dans l'hémicycle pour la seconde fois dans de cette législature.

Les députés de l'opposition déplorent également le mauvais traitement

subi par les conseillers de l'île de Ngazidja qui ont été arrêtés et jetés sans ménagement dans un véhicule des forces de l'ordre malgré leur statut d'élus.

Les députés de l'opposition exigent que les conseillers de l'île d'Anjouan et de la Grande Comore qui ont été votés par leurs conseils soient admis à siéger à l'Assemblée de l'Union et que les éventuelles contestations soient déposées, comme de droit, devant le juge constitutionnel.

Ces événements montrent encore une fois le dysfonctionnement des institutions qui découle du non renouvellement des membres de la Cour Constitutionnelle. Les députés de l'opposition demandent au Chef de l'Etat, garant du bon fonctionnement des institutions, de mettre en place la Cour Constitutionnelle dans les meilleurs délais.

En attendant, les députés de l'opposition constatent qu'il n'y a pas eu d'ouverture de la session d'Avril 2018.

Les députés de l'opposition n'accepteront jamais que l'arbitraire soit érigé en règle à l'Assemblée de l'Union et continueront à se battre pour faire respecter la légalité constitutionnelle.

Fait à Moroni le 6 avril 2018  
Les députés des partis :  
UPDC, JUWA, RDC et CRC-M

## HABARI ZA UDUNGA

## Pour sortir du "msetro"

**T**out le monde a plus ou moins, entendu parler de la gestion axée sur les résultats, en vogue dans les organisations internationales et dans un certain nombre de pays. En effet, durant ces dernières décennies les gouvernements du monde entier ont subi et subissent des fortes pressions pour démontrer qu'ils utilisent efficacement les deniers des contribuables. Les préoccupations de l'opinion relatives à la réduction de la dette extérieure, la baisse de confiance dans le leadership du microcosme politique, la mondialisation de l'économie, le libéralisme sauvage et par conséquent, une concurrence accrue sur le marché global ont contribué à l'apparition de démarches de gestion axée sur le rendement et les résultats dans le secteur publique.

Il serait, peut-être bon, que chez nous, dans les îles de la lune, où il est difficile de se faire une idée de ce qui se fait réellement pour le pays, que le microcosme politique sous les cocotiers se fixe des résultats à atteindre au lieu de se lancer dans des discours dithyrambiques à n'en plus finir à chaque chant du coq et coucher du soleil.

Il faudrait que partout, la gestion axée sur les résultats fasse son petit bonhomme de chemin. Mais connaissant les pratiques et la mentalité des habitants des îles de la lune, il ne faudrait pas se faire trop d'illusions sur le temps qu'il faudra consacrer à cette nouvelle façon de travailler. Pour la plupart d'entre nous, les résultats se résument aux activités que nous menons dans notre travail au quotidien.

La notion de résultat n'a pas encore eu de contenu concret dans notre travail de planification. Or cette situation est devenue la cause première des blocages que nous observons un peu partout dans nos administrations et autres hauts lieux où le microcosme excelle, c'est-à-dire dans la fameuse super-structure

Ce qu'il faudrait, ce de faire en sorte que nos politiciens s'approprient la gestion axée sur les résultats pour qu'enfin, la masse puisse se faire une idée plus précise de la destination que prend le pays face à une classe politique sans vision. Combien d'entre nous s'interroge sur ce que demain sera fait, dans la mesure où il y a une absence totale de lisibilité du discours politique, pour ne pas dire de la pratique politique. On dit souvent que les

gens ne font pas la politique pour aller au paradis, soit !

Mais encore faudrait-il qu'elle donne des raisons d'espérer pour un futur proche et non l'impression de s'en éloigner à mesure que l'on s'en approche. Pour sortir de la politique "makri" et du "msetro" dont nous sommes si familiers, il est nécessaire de se fixer des résultats tangibles pour le bien de tous. Mais, dans un premier temps, on pourrait se demander à quels résultats nous voulons aboutir avec la cohorte de structures actuelles?

A moins qu'on veuille se complaire, comme toujours, dans le rythme ambiant, porteur cela va de soi, des désillusions futures.

Mmagaza

#MAMBO DAR

HAHAYA - DAR ES SALAAM  
À PARTIR DE 71 500 KMF (ALLER SIMPLE)

VISA MasterCard ACHETEZ ET RÉSERVEZ VOS BILLETS EN LIGNE SUR [WWW.FLYABAVIATION.COM](http://WWW.FLYABAVIATION.COM)

AB Aviation  
[www.flyabaviation.com](http://www.flyabaviation.com)

## FOOTBALL : FINALE COUPE DES COMORES, D3

# Plus opportuniste, Genius club de Hahaya fait parler de lui

*La finale de l'édition 2018 de La Coupe des Comores du District du centre-est, tenue à Moroni le lundi 9 avril a servi de tremplin à Genius de décrocher son 1er trophée de l'année au détriment d'Atomic : neutralisation (1-1) et victoire après (4-3). Ce derby de la région a attiré environ 1000 spectateurs, bien enflammés mais fair-play. La confrontation a été sponsorisée par le Député d'Itsandra-Nord, Oumouri Mmadi Hassane et la gloire, remarquablement fêtée au village.*

**E**n début de semaine, le stade de Moroni était le théâtre d'un derby explosif (D3) de la région d'Itsandra, dans le cadre de la finale de la Coupe des Comores de la saison. Bien engagés, les deux préten-

dants au titre, Genius club de Hahaya et Atomic Ngome de Ntsudjini n'ont pas pu se départager pendant le temps réglementaire. Le principal sponsor de la coriace confrontation, le Député Oumouri, a suivi avec enthousiasme le face-à-face.

Les deux prétendants au titre s'étaient neutralisés pendant le temps réglementaire (1-1). Le 1er but est l'œuvre de Djoumoi Said dans un cafouillage (16e, 1-0). Atomic a réussi à remettre les pendules au retour des vestiaires, suite à une combinaison à trois, qui trouve à la conclusion la tête de Cheikh Abdallah (49e, 1-1). A la fatidique séance de tirs au but, les rouges de Hahaya s'étaient montrés plus opportunistes (3-3) 1ère série et (1-0) 2e : total (4-3).

**Bm Gondet**

### Calendrier : avril 2018, vers 15h 00

Le week-end dernier (6e journée D1), une pluie déchaînée a rendu impraticable certains terrains. Les arbitres ont été contraints de reporter les matches programmés sur ces sites inondés. Les deux face-à-face échoués vont attirer le public cette semaine : (Enfants des Comores de Vouvouni # Ngaya club de Mde) et (Asceji d'Ipvembeni # Bonbon Djema de Moroni). « Logiquement, le terrain Tralekoni de Vouvouni animera le 1er, ce mercredi 11. Le terrain d'Asceji étant suspendu, ce club accueillera son adversaire à Iconi, le jeudi 10 », rappelle Fundi Albert, chargé des compétitions de la Ligue de Ngazidja.

### Les petites Annonces de La Gazette

Adressez-vous au Service  
**ANNONCES CLASSÉES**

La Gazette des Comores  
Moroni Badjanani

Tél. : 773 91 21 BP 2216

E-mail: [la\\_gazette@comorestelecom.km](mailto:la_gazette@comorestelecom.km)

### VENTE AUX ENCHERES

Extrait du cahier des charges en exécution de l'arrêt N°71/12 du 17/10/2012, rendu par la Cour d'Appel de Moroni, lequel arrêt ayant la formule exécutoire.

### DÉROULEMENT DES ENCHÈRES

L'adjudication sera faite au plus offrant enchérisseur. Elle aura lieu en deux lots.

### HUISSIER DE JUSTICE

Maître Bassam CHEIKH, Huissiers de Justice à Moroni Dar-Sa'anda, tél 348 72 48

### MISE A PRIX DE LA PROPRIÉTÉ CITÉE

#### **Lot n°1 :**

La propriété dite « ANADJAH » sise à Itsandra-Mdjini, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée de six ares et cinquante sept (06 A57 Ca), immatriculée par Monsieur Omar Mouhsine réquisition N° 695-DLA dépôt Vol 19 No 171 du 07/08/2009 : la somme de **quatre-vingt-seize millions sept cent quatre-vingt-dix mille six cent trente-neuf francs comoriens (KMF 96, 790, 639) OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES.**

#### **Lot 2 :**

La propriété dite « MOUHSINE Limited » sise à Mvouni-Bambao, Ngazidja, Union des Comores d'une contenance déclarée de vingt neuf ares et cinquante sept centiares (29 A 57 Ca), immatriculée par Monsieur Omar Mouhsine réquisition TF N° 1163-DLA dépôt vol 19 No 171 du 07/08/2009: la somme de Quatre cent vingt-trois millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille quatre cent quarante-**quatre francs comoriens (KMF 423,899,444) OUTRE LES FRAIS ET AUTRES ACCESSOIRES ;**

### BÉNÉFICIAIRE DE LA VENTE AUX ENCHÈRES

EXIM BANK COMORES Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital de KMF 1 000 000 000 dont le siège social est à Moroni, place de France, immatriculée au Registre du Commerce de Moroni en date du 05 décembre 2007 sous le n°178/07 du registre chronologique et n°3346-B-07 du registre analytique, représentée par son Directeur Général et National.

### LA DEBITRICE

La société Mouhsine limited S.A.R.L, ayant son siège social à Itsandra-Mdjini immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Moroni sous N° 3534-B-08 du registre analytique prise en la personne de son repré-

sentant légal Omar Mouhsine demeurant en cette qualité au siège sociale à Itsandra-Mdjini, Ngazidja- Union des Comores.

### JOUR DE LA VENTE

**Samedi 28 Avril 2018 à 13h:00** au cabinet d'Etude Notarial Associées (CENA) de Maître Moingaza HADJI et Souraya ILIASSE, sis à Moroni-Mbouzini, Avenue Place de France (derrière Exim Bank et le Restaurant Le Select), tél +269 346 53 5.

Le Tribunal de Première Instance de Moroni

### GARANTIE À FOURNIR PAR L'ADJUDICATAIRE

Avant de porter les enchères, toute personne qui désire acquérir la propriété doit déposer une **caution représentant 10% du montant de la mise à prix** par chèque bancaire libellé au nom d'Exim Bank Comores S.A auprès de cette dernière.

La caution lui sera restituée, faute d'être déclaré adjudicataire.

Si l'adjudicataire est défaillant, la somme versée ou la caution apportée est acquise aux créanciers participant à la distribution après déduction des frais de la nouvelle vente.

Toute personne qui désire acquérir la propriété peut se faire représenter par son avocat ou un mandant détenant une procurator authentifié par un notaire.

### FRAIS DE POURSUITES

L'adjudicataire devra payer au notaire, en sus de prix d'adjudication et **dans les 8 jours suivant l'adjudication** tous les frais pour parvenir à la vente et préalable à celle-ci, soit ceux de poursuites de vente, ceux de l'huissier de justice, soit du présent cahier des charges et de son dépôt, de tous procès-verbaux de dire, ceux de publicité et d'autres d'après la taxe qui en aura été faite et dont le montant sera annoncé publiquement lors de l'ouverture des enchères.

Le principal de l'acquisition devra être payé au plus tard **dans les 20 jours suivant le prononcé de l'adjudication**. A défaut de ce paiement, ce prix produira les intérêts au taux 5% à compter du jour de l'adjudication sans mise en demeure préalable et sans préjudice à l'exigibilité.

Le Procès-verbal d'adjudication ne pourra être délivré par le Notaire qu'après justification du paiement desdits frais.

Maitre BAHASSANI AHMED

Avocat à la Cour Place de France, B.P 6005 Moroni Comores

Tel : 00269 773 96 95 [contact@avocatcomores.com](mailto:contact@avocatcomores.com)